



Droit assurance sinistre incendie

Par **marjo28**, le **01/08/2014 à 18:25**

Bonjour, j'aurais besoin d'un avis s'il vous plait concernant mon soucis,

j'ai eu un sinistre le 21 mai 2013, des entreprises de travaux de la residence, ont mit le feu dans mon appartement donc j'ai tout perdu.

l'estimation par l'expert d'assurance à été de 32000 euros. Dans mon contrat d'assurance pour l'incendie ça comprenait que 7000 euros. J'ai touché un peu moins car ils ont déduit les frais de pressing et déblais de l'appartement.

C'est parti en recours contre les 2 entreprises et le bailleur.

J'ai eu des nouvelles que le 10 juillet en courrier pour me dire que le recours avait abouti et qu'on me versait 7473,90 euros.

J'ai donc demandé des détails et rapport d'expertise car mon bailleur m'avait annoncé 17 189,25 EUROS qui avait été accepté.

J'ai reçu un mail hier de mon assurance : le recours a abouti pour 13 225,90 euros pour le mobilier et 1098 euros pour le déblais et pressing vétusté déduite.

Qu'il me versait 7 473,90 euros ce qui correspond à la différence entre les 14 323,90 euros et les 6850 euros versés selon mon plafond de garanties.

Ils ont fait une réclamation auprès de mon bailleur pour la vétusté et que si cela aboutit ils me verseront 7365,10 euros.

Je voudrais savoir donc si cela est normal qu'ils me déduisent la somme de mon contrat alors que c'est le recours qui pour moi me revient en totalité.

Je vous remercie par avance pour vos conseils et votre avis concernant mon soucis.

Cordialement.